

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :
27

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Conseillers en fonction :
26

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers présents :
21

Séance du mardi 23 septembre 2025 à 20H

Quorum : 14
Votants : 25

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Marie-José HENNEQUIN, Audrey GAUCHE, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Isabelle WEINSBERG, Anita FREYERMUTH, Aurélie HENNEQUIN

Messieurs Henri HASSER, Alain ARRIAT, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT, Roger LANG

Procurations : Danièle BEHR à A. ARRIAT, Dominique EBEL à S. DIEDRICH, Michel BRANDEBOURGER à H. HASSER, Patrick SIMEAU à J. HENDRIX

Absentes : C. BILBAULT

Secrétaire de séance : Joy HENDRIX

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin est adopté à l'unanimité
Mme Joy HENDRIX est désignée secrétaire de séance

26. Amortissement de subventions : jeux parc Ste Claire

La commune a reçu des subventions de l'Etat pour le financement de deux jeux pour enfants dans le parc Sainte Claire et à l'école maternelle Marcel Pagnol.
Celles-ci doivent être amorties au même rythme que les biens auxquels elles sont attachées.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, une Décision Modificative n°1 :

<u>Recette de fonctionnement</u>	
- 777 042 quote-part des subventions transférées	Plus 1 032 €
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
- 615231 Entretien- réparation de voirie :	Plus 1 032 €
<u>Dépenses d'investissement</u>	
- 139361-040 quote-part des subventions transférées	Plus 1 032 €
Opération 201801 bâtiment périscolaire	
- Article 238 avances sur commande immo corporelle	moins 1 032 €

27. Activités périscolaires : remboursement d'un bijou égaré

Lors d'une sortie à la piscine d'Amnéville organisée par l'Accueil de loisirs le 16 juillet, une boucle d'oreilles d'un enfant a été égarée par un animateur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser 115€ à la famille Manginot, pour la perte de bijoux, selon la facture initiale fournie.

28. Cession et rétrocession de parcelles communales - 1A allée des aubépines

La délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2025, a permis le déclassement des parcelles communales S12 n°290 (16m²) et n°304 (3m²) du domaine public afin de les intégrer au domaine privé communal.

La commune et Mme Mansion Isabelle ont la volonté d'échanger des parcelles afin d'harmoniser les limites de leurs propriétés respectives.

L'avis des Domaines du 12 septembre 2025 a confirmé la valeur de ces terrains à 50€/m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de céder à Mme Isabelle Mansion les parcelles S12 n°290 (16m²) et n°304 (3m²) pour un montant de 950€.
- décide d'acquérir les parcelles S12 n°292 (2 m²) et S12 n°293 (1 m²) appartenant à Mme Isabelle Mansion pour un montant de 150€.
- dit que la différence de valeur sera réglée par Mme Isabelle Mansion ; les frais de notaire étant à la charge de celle-ci.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette procédure.

29. Cession d'une parcelle par adjudication sous pli cacheté - rue maréchal Foch

Par délibération du 27 septembre 2023, le Conseil Municipal a intégré dans son domaine privé la parcelle cadastrée section S10 n°44, située entre les numéros 23 et 25 de la rue maréchal Foch, d'une superficie de 15 m².

Ce terrain n'a pas d'usage communal identifié et ne présente pas d'intérêt pour les projets urbains à venir. L'avis des Domaines du 22 juillet 2025 a estimé sa valeur à 1.300€.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un bien sans maître. La procédure a été longue et coûteuse.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- vendre la parcelle section S10 n°44 par adjudication sous pli cacheté, pour une valeur minimum de 1.300€.
- confier à Maître GRIMONET-SAINT-ALBAN, notaire, la rédaction d'un cahier des charges précis, l'organisation de la vente par adjudication, la réception des offres et l'établissement de l'acte authentique de cession.

30. Le Ru-Ban : location à titre gratuit

L'association Les Ponts de Papier, domiciliée à Metz, s'est manifesté pour animer des cours d'art plastique sur la commune. Cette offre de services n'est proposée par aucune association ban-saint-martinoise.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la gratuité d'occupation de la "salle foyer" située au Ru-Ban à l'association Les ponts de Papier.

En contrepartie, l'association proposera un tarif remisé pour les habitants de la commune, privilégiera les inscriptions des ban-saint-martinois et interviendra ponctuellement pour le service jeunesse.

31. C.A.F - convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale de l'Eurométropole de Metz s'achève prochainement. Il convient donc de signer une nouvelle CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire.

L'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale.

Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la Convention Territoriale Globale type proposée par la CAF de la Moselle.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document spécifique à l'Eurométropole de Metz et ses communes pour la période 2026-2030.

Mme HENDRIX rappelle que la CAF est un partenaire de longue date de la commune. Cet organisme a octroyé un prêt de 615.000€ sans intérêts pour la construction du bâtiment Les Muriers ainsi qu'une subvention pour l'achat de matériel.

Elle accompagne également l'équipe municipale sur un projet « petite enfance ».

32. Plan de protection de l'atmosphère des 3 vallées - volet « chauffage au bois »

La loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction des émissions de particules fines de -50% d'ici 2030 dans les agglomérations concernées par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Le Préfet de Département doit prendre les mesures nécessaires pour réduire de moitié d'ici à 2030 les émissions de particules fines issues du chauffage au bois et améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage. En effet, le chauffage au bois est à l'origine de près de 30 % des particules fines sur le territoire du PPA des trois Vallées dont fait partie notre commune.

Un plan d'action chauffage au bois domestique performant a ainsi été établi par la DREAL Grand Est.

Dans le cadre d'un fonds air-bois, l'Eurométropole de Metz, à travers l'ALEC du Pays Messin, met en œuvre depuis cette année l'ensemble des actions préconisées dans le cadre du plan établi par la DREAL Grand Est et y est donc favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de plan d'action chauffage au bois domestique performant établi sur le périmètre du PPA des trois Vallées.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est, malheureusement, pas possible de recenser finement les anciens moyens de chauffage sur la commune, ni d'ailleurs les logements dotés exclusivement de baignoires (dans le cadre d'une facilitation du maintien à domicile des personnes âgées par exemple).

33. Convention avec le CDG57 sur les risques professionnels

Le CDG57 propose un ensemble de missions qui permet de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition du Centre de Gestion de la Moselle d'assurer des missions permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2026-2028 régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57.

Décisions du Maire

* Convention d'occupation précaire à titre gracieux – chambre mansardée au 28 avenue de la liberté pour un agent municipal (2 renouvellements)

* Encaissement d'un chèque d'un montant de 2201.54€ en règlement des dégâts constatés sur un candélabre éclairage public route de Plappeville, le 18 novembre 2024

* Convention avec l'Eurométropole de Metz – 2 emprises foncières - bornes électriques

Informations de Monsieur le Maire

* Estrade place de la hottée de pommes : les piliers de soutien sont en mauvais état. Une réflexion est menée sur l'aménagement d'une zone de rafraîchissement dans ce secteur en y incluant éventuellement un terrain privé, non utilisé.

* annulation du PLUI : c'est un rude coup pour la Métropole mais il y a peu d'impacts pour la commune.

Monsieur le Maire précise que :

- les périmètres délimités des abords sont toujours applicables

- les zones U – A et N ne sont pas remises en cause.

En conséquence, le terrain Cathelin reste classé en zone agricole et ne peut faire l'objet de construction de logements.

* A.L.S.H et périscolaire

- Bilan très positif des semaines d'été, succès de la formule « inscription à la carte » sur les places restantes.

- Plus grande souplesse des délais d'inscription pour le périscolaire

- Accueil des parents à la cantine prévu dans les mois à venir

* Ecoles

- Accueil de 8 nouvelles enseignantes dont 7 au groupe scolaire Verlaine

- Passage sous la barre de 400 enfants, 1 classe a donc été fermée

Monsieur le Maire donne plusieurs explications :

- peu de mobilité dans le parc immobilier, même social. Les locataires se sentent bien au Ban Saint Martin, d'autant plus qu'il n'y a pas de concentration mais des immeubles disséminés

- peu de primo-accédants jeunes compte-tenu du coût du m². Rien ne sort de terre en dessous de 5.000€/m². Les gens habitent donc de plus en plus loin, ce qui est, pourtant, un non-sens environnemental

* Villes et villages fleuris

Maintien de la 2eme fleur. L'obtention d'une 3eme fleur n'était de toute façon pas recherchée ; c'est un coût financier et un investissement humain important.

*Bibliothèque Pour tous

L'association va changer de locaux au sein du Ru-Ban.

Succès de la boîte à livres

* Incivilités

Les cambriolages ont lieu essentiellement dans la journée. L'extinction de l'éclairage public la nuit est une bonne chose aux dires des forces publiques.

Pour la petite délinquance, la police intercommunale métropolitaine est efficace et réactive. Elle a dorénavant accès aux cours et entrées des copropriétés, ce qui va faciliter son travail.

* Sens de circulations

Le travail de l'AGURAM est toujours en cours. La recherche d'usages apaisés n'est pas simple.

* INSEE : prochain recensement de la population au mois de janvier 2026.

La séance est levée à 21H